



Suite divorce caution emprunt

Par **manambato**, le **21/09/2011** à **20:07**

Bonjour, suite à un divorce je suis resté caution d'un logement acheté pendant le mariage .Ce logement appartient maintenant à ma femme,elle ne peut plus payer le crédit et moi si la banque me demande de payer je ne peux pas non plus. Il y a des locataires dans le logement 'la banque ne peut elle pas récupérer les loyers? Elle a également une sci a une autre adresse . Est ce que la banque peut me saisir mes biens vu que je n'ai pas de salaire et ne pas saisir les siens ?

en vous remerciant .